Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_021-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN

Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH

Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-021

Objet de la délibération : Recrutement adjoint technique polyvalent au pôle scolaire

Mme Sandrine GUILLAUME, adjointe, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de pourvoir le poste précédemment occupé par Madame Sylvie LE NORMAND, désormais vacant.
À cet effet, un appel à candidatures a été lancé. Plusieurs candidatures ont été reçues et examinées par la commission du personnel, qui s'est réunie et a retenu la candidature de Madame Myriam HAMON, actuellement employée au sein de la fonction publique hospitalière.
Il est donc proposé de nommer Madame Myriam HAMON par voie de détachement, pour une durée d'un an, dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au 12ème échelon.
Madame Myriam HAMON sera rémunérée sur la base de l'indice brut 486.
Conformément aux dispositions statutaires applicables, le détachement s'effectue dans un grade équivalent, avec un classement à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui détenu dans le grade d'origine.
A l'issue de la première année Madame Myriam HAMON pourra demander son intégration dans la fonction publique territoriale. Elle sera alors radiée des cadres dans son emploi d'origine.
Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- approuve le recrutement de Madame Myriam HAMON par voie de détachement dans les conditions ci-dessus exposées ;
- autorise le maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO